



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement



Administration Communale de Leudelage  
À l'att. de Madame la Bourgmestre  
5, place des Martyrs  
L-3361 Leudelage

N/Réf. : AEV843x22000

Dossier traité par : Stephanie GOERGEN

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2023

**Concerne : Avis conformément à l'article 20, point 9) de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets quant au projet du règlement communal de la gestion des déchets de l'Administration communale de Leudelage**

Madame la Bourgmestre,

En date du 2 mai 2023, nos services ont reçu par courrier datant du 21 avril 2023 la demande d'avis relatif au projet du règlement communal de la gestion des déchets de l'Administration communale de Leudelage.

Nous l'accueillons favorablement.

Néanmoins, nous voulons attirer votre attention sur le fait que le centre de ressources mentionné au point 2. de l'article 4 ne dispose pas de l'autorisation nécessaire.

En restant à votre entière disposition, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne MAJERUS  
Directrice adjointe

Copie :

- Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – Département Gestion de l'Environnement humain